

Energie

Courtier en énergie, un métier en plein essor en France

Avec l'explosion des prix du gaz et de l'électricité, pléthore d'entreprises veulent renégocier leur contrat. Pour les aider, les courtiers en énergie sont de plus en plus demandés.

Selon le réseau social professionnel LinkedIn, le job de courtier en énergie fait partie des 25 professions les plus en croissance en France depuis 2019. Même si leur nombre reste très faible. Six ou sept en Occitanie et une centaine en France.

Les missions de cet intermédiaire entre fournisseurs d'énergie et clients professionnels ? Elles ne diffèrent guère de celles des courtiers en assurance, en banque ou en immobilier. Leur travail est de rechercher les meilleures solutions pour négocier et renégocier les contrats d'énergie, en électricité ou en gaz de ville, auprès de fournisseurs pour leurs clients. La forte demande en courtiers découle, en premier lieu, de la libéralisation du marché de l'énergie et de la fin du monopole d'EDF-GDF, en 2007.

Une ouverture à la concurrence qui a ouvert le champ à une jungle d'opérateurs, plus ou moins fiables. À ce jour, il existe 40 fournisseurs d'énergie ayant un contrat avec le gestionnaire de réseau

d'électricité Enedis et celui de gaz, GRDF.

L'autre raison de l'appétence des professionnels pour les courtiers en énergie est conjoncturelle. L'agression russe sur l'Ukraine a largement contribué à l'explosion des prix du gaz et de l'électricité enregistrée ces derniers mois.

Avant la crise sanitaire, les prix de l'électricité tournaient autour de 60 euros le MWh, contre environ 70 aujourd'hui. Avec des pics ayant parfois dépassé les 1 000 euros au plus fort de la crise. Côté gaz, avec l'embargo sur le gaz russe, la facture moyenne, selon le courtier Selectra, a quadruplé entre 2020 et 2022. Conséquence : une hécatombe d'entreprises, incapables d'acquiescer leur facture d'énergie.

Dans certains secteurs, comme la boulangerie, l'industrie ou la construction, les cas de faillites se sont multipliés l'an dernier.

Dans ce contexte, le courtier peut-il être le sauveteur providentiel ? Tout dépend de la situation de la boîte. Une offre signée en 2022 qui est négociée aujourd'hui maintenant va permettre de diviser le budget par deux.

A contrario, un client ayant signé avant la crise subira malheureusement une hausse, mais plus légère



qu'il y a un an où l'on annonçait un triplement des tarifs. Nous sommes aux alentours de 20-40 % de hausse sur une offre signée avant crise.

Pour devenir courtier, il n'existe pas de formation reconnue spécifique. En revanche, on peut y accéder soit via des diplômes englobant le champ technique - BTS Fluides énergies domotiques ou licence pro Gestion et maintenance des installations énergétiques par exemple - ou commercial, notamment par le biais d'une licence commerce. Côté salaire, le métier tourne autour de 3 400 euros, selon l'agrégateur d'emplois Jooble. Le prix de la rareté.

10 milliards d'économie

Le gouvernement français a nettement revu à la baisse son estimation de croissance pour 2024, de 1,4 % à désormais 1 %, a annoncé dimanche Bruno Le Maire, dévoilant des économies « immédiates » de 10 milliards d'euros sur les dépenses de l'État pour tenir les ambitions budgétaires. Cette prévision de croissance « tient compte du nouveau contexte géopolitique », a expliqué le ministre de l'Économie sur TF1, évoquant la guerre en Ukraine, le Moyen-Orient, le « ralentissement économique très marqué en Chine » et « une récession en 2023 en Allemagne ».

Sénégal : la saison touristique menacée

La crise politique actuelle qui touche le Sénégal et ses impacts sur le secteur touristique du pays, en particulier dans la région de Saly, une destination prisée par les touristes européens. En raison de l'instabilité politique, les touristes sont moins nombreux, ce qui affecte les revenus des vendeurs locaux. L'annulation de réservations dans tout le pays est estimée à 25 à 30 % par Pape Berenger Ngom, président de l'Association des professionnels de l'hôtellerie et de la restauration du Sénégal, ce qui a un impact économique considérable.

Tenu unique à l'école

87 établissements donnent leur accord

Quatre-vingt-sept établissements ont donné leur accord à l'expérimentation de la « tenue unique » à l'école, à l'heure actuelle, a indiqué dimanche la ministre de l'Éducation Nicole Belloubet. « Nous avons fixé (pour objectif) une centaine d'établissements, et au moment où nous parlons [...] 87 établissements sont engagés » et « ont donné leur accord », a déclaré la ministre sur BFMTV. « Il a un double verrou : il faut l'accord du conseil d'administration et du conseil de l'école, et bien entendu l'accord de la collectivité territoriale.

On ne veut forcer la main à personne, on dit 'tentons cela pour essayer de freiner les discriminations, de donner le sentiment d'appartenance, et surtout accompagnons cette expérimentation par une évaluation', a-t-elle ajouté. « Une expérimentation est lancée, nous allons voir ce qu'elle donne », grâce à des équipes d'évaluation indépendantes, qui seront notamment constituées d'universitaires spécialistes des questions d'éducation, a-t-elle ajouté. Annoncée cet automne par Gabriel Attal, alors ministre de

l'Éducation nationale, l'expérimentation de l'uniforme doit se dérouler dans une centaine d'établissements scolaires en vue d'une éventuelle généralisation en 2026. « Voir ce que ça donne » La date butoir donnée aux collectivités locales pour participer à cette expérimentation, initialement fixée le 15 février, a « évolué » et finalement été « prolongée jusqu'en juin », avait précisé en fin de semaine le ministère de l'Éducation. Les projets d'expérimentation doivent d'abord être débattus au sein des conseils d'école



ou conseils d'administration (pour les collèges et lycées), voire lors de consultations plus larges. L'expérimentation peut commencer avant la rentrée prochaine dans les établissements qui le souhaitent. Aucune école n'est concernée en Tarn-et-Garonne.

ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES

AVIS AU PUBLIC

COMMUNE DE BOURG DE VISA (TARN-ET-GARONNE)

Enquête publique portant sur le projet de modification n°1 du plan local d'urbanisme de la commune de Bourg de Visa

En application des dispositions de l'arrêté du maire de Bourg de Visa en date du 20 décembre 2023, le projet de modification n°1 du plan local d'urbanisme de la commune de Bourg de Visa sera soumis à l'enquête publique durant 30 jours du lundi 19 février 2024 à 14h00 au mercredi 20 mars 2024 à 12h00.

A cet effet, la Présidente du Tribunal Administratif de Toulouse a désigné M. TERRIEUX Philippe, en qualité de commissaire enquêteur.

Pendant le délai susvisé :

Un dossier d'enquête sera déposé à la mairie de Bourg de Visa afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie : lundi et mercredi de 9h à 12h et de 14h à 18h, jeudi et vendredi de 14h à 18h.

Le dossier d'enquête sera également disponible sur le site internet de la Préfecture de Tarn-et-Garonne à l'adresse suivante : <https://www.tarn-et-garonne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Procédures-environnementales/Enquetes-publiques-avis-de-l-autorite-environnementale-hors-ICPE>

Le public pourra consigner ses observations :

- sur le registre papier ouvert à cet effet qui sera tenu à la disposition du public en mairie de Bourg de Visa pendant la durée de l'enquête aux horaires d'ouverture habituels : lundi et mercredi de 9h à 12h et de 14h à 18h, jeudi et vendredi de 14h à 18h.

- par courrier postal avant le 20 mars 2024 à 12h00 à l'attention de M. le commissaire-enquêteur au siège de l'enquête : Mairie -1 route de Moissac 82190 Bourg de Visa

- par courriel avant le 20 mars 2024 à 12h00 à l'adresse suivante : mairie-bourgdevisa@info82.com. Ces observations seront tenues dans les meilleurs délais à la disposition du public au siège de l'enquête et seront accessibles sur l'adresse suivante <https://www.tarn-et-garonne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Procédures-environnementales/Enquetes-publiques-avis-de-l-autorite-environnementale-hors-ICPE> pendant toute la durée de l'enquête.

Le commissaire-enquêteur recevra le public à la mairie de Bourg de Visa :

- le lundi 19 février 2024 de 14h à 16h

- le lundi 18 mars 2024 de 14h à 16h

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Identification : COMMUNE DE CAUSSADE (82300)

Mode de Passation choisi : Procédure Adaptée en application des articles R2123-1 à R2123-7 et L2123-1 du Code de la Commande Publique.

Objet : MARCHÉ DE PRESTATIONS DE FOUILLE ARCHEOLOGIQUE PREVENTIVE

Retrait des Dossiers de consultation et renseignements :

Sur la plateforme : www.marchespublics82.com

Remise des offres : sur la plateforme : www.marchespublics82.com

Critères d'attribution : Énoncés dans le dossier de consultation.

Date limite de réception des offres : jeudi 7 mars 2024 à 16 h 00

Date d'envoi du présent avis : 16/02/2024



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GRAND SUD TARN-ET-GARONNE

Approbation de la modification de la ZPPAUP en AVAP de la commune de Verdun-sur-Garonne

Par délibération n°2023.12.21-309 en date du 21 décembre 2023, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Grand Sud Tarn-et-Garonne (CCGSTG) a approuvé la modification de la ZPPAUP (zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager) en AVAP (aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine) de la commune de Verdun./G.

Cette délibération est affichée au siège de la CCGSTG à Labastide-Saint-Pierre et en mairie de Verdun./G. Le dossier sera consultable à la mairie de Verdun./G. aux jours et heures habituels d'ouverture.



SCP Valérie BOUSQUET
Notaire
Bât A - Espace La Rouarde
Chemin Vieux, B.P. 7
82350 ALBIAS

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Valérie BOUSQUET, notaire associé, à ALBIAS (82350), Espace La Rouarde, Chemin Vieux, CRPCEN 82018, le 15 février 2024, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre : Mr Gérard Paul André COLNELLE, retraité, et Mme Renée Andrée Germaine MARION, retraitée, demeurant ensemble à ALBIAS (82350) 290 rue de Tarry.

Nés savoir, Mr à RODEZ (12000) le 10 avril 1944, Mme à VERSAILLES (78000) le 23 octobre 1948.

Mariés à la mairie de VERSAILLES (78000) le 12 juin 1971 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Tous deux de nationalité française. Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion
Le notaire.

LES DELICES D'INES
SARL au capital de 1 000,00 €
Siège social :
2 PL GUIBERT
82000 MONTAUBAN
modification au RCS de Montauban
794095414

Par décision en AGE du 30/06/2017, il a été décidé de nommer Associé unique M. NAIM Jamal demeurant 2 PL GUIBERT 82000 MONTAUBAN à la suite du départ de Mme NAIM NEE ZIYATI Jamila à compter du 30/06/2017. La cession des parts numérotées de 51 à 100 à M. Naim Jamal a pour conséquence la réunion de toutes les parts en une seule main et comme le prévoit l'article 13, la SARL devient EURL.